



Forte chaleur/canicule de ces prochains jours :

La Ville de Grenoble se mobilise et recommande des préconisations simples à appliquer

Un épisode de forte chaleur est annoncé ces prochains jours sur Grenoble. Mondane Jactat, Adjointe à la Santé, déclare : « **La Ville de Grenoble et son CCAS sont mobilisés pour que l'épisode à venir se déroule dans les meilleures conditions pour chacun, à commencer pour les Grenobloises et les Grenoblois les plus fragiles** »

La Ville de Grenoble tient ainsi à rappeler quelques bons réflexes à adopter lorsque les températures sont particulièrement élevées :

- **Rafrâchir son habitation** : fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil, maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- **Se rafraîchir** : prendre régulièrement des douches ou des bains frais, rester à l'intérieur de son habitat dans les pièces les plus fraîches, passer au moins 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais.
- **Eviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes** (11h-21h) : rester à l'ombre dans la mesure du possible et porter un chapeau.
- **Se désaltérer** : boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, au moins entre 1 litre et demi et 2 litres par jour.
- **Penser à aider ses proches, en particulier les plus fragiles** (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées) en prenant de leurs nouvelles, en leur proposant régulièrement des boissons ou en les amenant dans un endroit frais ou réfrigéré. Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

*Kheira Capdepon, Adjointe aux Personnes âgées, déclare : « **En cette veille de canicule, la Ville de Grenoble est tout particulièrement mobilisée au près des Grenobloises et des Grenoblois âgés, qui sont les plus indisposés par les fortes chaleurs : dispositif « SOS soutien à domicile », automate d'appel, assistance renforcée du CCAS pour les personnes fragiles et isolées, etc.** »*

La Ville de Grenoble, via ses registres tenus par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) va déclencher **l'automate d'appel** géré par la sécurité civile **diffusant un message de précaution** aux personnes âgées fragiles de plus de 65 ans.

Le CCAS rappelle que **l'inscription au registre des personnes fragiles isolées** est possible tout au long de l'année, il suffit pour cela d'appeler le **04 76 69 45 45**.

Depuis le 15 juin jusqu'au 31 août 2015, le dispositif « **SOS soutien à domicile** » est enclenché. Il propose **des réponses "en urgence"** à des personnes âgées ou handicapées confrontées à des difficultés liées à des problèmes de santé ou d'aide à la vie. Il permet aussi à toute personne (voisin, commerçant, auxiliaire médical) de signaler une situation lorsqu'elle estime qu'une personne âgée ou handicapée est en difficulté. **Pour cela, un numéro de téléphone de veille est mis à disposition : 04 76 69 45 45.**

En outre, l'ensemble des professionnels et services de la Ville en contact avec des publics fragiles (personnes âgées, petite enfance, sans domicile fixe) va immédiatement mettre en œuvre les protocoles renforcés de prévention adaptés aux cas de fortes chaleurs.

Comptant sur vous pour relayer l'information,

Bien cordialement,

Service presse – Loubna Bouhrizi 04 76 76 39 24 / 06 26 57 19 77